

La place des familles

I. Modalités d'accueil des parents

Comme nous avons déjà pu l'écrire dans le projet éducatif, l'accueil de l'enfant est individualisé. Pour cela, il est primordial d'accueillir sa famille et de mettre en place une relation positive autour de l'enfant. C'est un travail relationnel entre les professionnelles de la structure et les parents, qui débute avant la fréquentation et se poursuit au quotidien.

Les locaux sont conçus pour que chaque parent ait la possibilité de s'adresser à la secrétaire ou à la directrice. Leurs bureaux sont proches de l'entrée et largement vitrés.

Un espace d'attente est aménagé dans le couloir de circulation avec banquette et documentation petite enfance.

La secrétaire est présente sur de larges plages horaires : de 9h à 12h tous les jours sauf le mercredi, et de 14h à 18h tous les jours sauf le mercredi et le vendredi.

La directrice est présente tous les jours de 8h à 12h et de 15h à 19h, et le mercredi de 11h à 18h.

I.1. Premier accueil et période d'adaptation

Au cours du premier entretien, la directrice cerne la demande parentale en la recentrant sur les besoins et le rythme propre de l'enfant. Elle guide les parents au sein de la crèche, présente l'ensemble des lieux et l'équipe.

Puis, avant la fréquentation du service, il est indispensable qu'enfant, parent et professionnelle fassent connaissance. C'est ce qu'on appelle la période d'adaptation. Durant cette période transitoire, une professionnelle référente choisie selon le planning d'accueil de l'enfant, sa tranche d'âge et son rythme, suit la famille et l'enfant. Elle écoute le parent et note les habitudes de vie de l'enfant. C'est un interlocuteur privilégié chargé de guider les parents au sein de la crèche et de les accompagner progressivement vers les autres membres de l'équipe.

Ces instants offrent la possibilité aux parents de découvrir la vie quotidienne de la structure, leur permettant d'imaginer ce que pourra être par la suite la journée de leur enfant, et effacer ainsi toute appréhension.

C'est à ces seules conditions que des relations de confiance mutuelles peuvent s'établir entre parent et professionnelle.

Dans cette logique de progression au rythme de chacun, aucun temps maximum de cette période n'est imposé.

I.2. Accueil quotidien

Comme nous avons pu l'exposer déjà dans le projet pédagogique, l'accueil d'arrivée ou de départ est un moment crucial. Chaque parent est accueilli individuellement, c'est-à-dire qu'une professionnelle va au devant de celui-ci à son arrivée dans la crèche.

Un échange a alors lieu autour de l'enfant, sur les événements survenus à la maison ou au cours de la journée d'accueil. Le cahier de transmission utilisé par les membres de l'équipe est laissé librement à la disposition des parents.

Cela sous-entend un nombre de personnes qualifiées en quantité suffisante pour assurer cet accueil individualisé, accueil de l'enfant et l'écoute des parents.

Il a fallu donc modifier les horaires de travail du personnel afin de renforcer l'équipe sur les temps d'accueil.

Ceci nous contraint également à imposer un court temps de fermeture de 12h45 à 13h15, car pendant cette période où les professionnelles accompagnent les enfants à la sieste, il leur est impossible de pouvoir être aussi à l'écoute des parents en même temps. C'est aussi l'indispensable temps de transmissions orales où les professionnelles présentes le matin relatent enfant par enfant à leurs collègues « du soir » les événements survenus au cours de la demi-journée.

Chaque fois que cela est possible, l'équipe invite les parents à pénétrer dans l'ensemble des locaux : cuisine et réfrigérateur pour un goûter ou un repas à stocker au froid, chambre où l'enfant dort encore, ou salle de motricité où le « doudou » a été oublié...dans la limite où ces intrusions ne perturbent pas le service.

N'importe quel parent a la possibilité de « s'installer » un court instant pour prendre le temps de regarder évoluer son enfant au sein du groupe, sans en perturber le fonctionnement.

II. Vie de la structure

La structure étant gérée par une association de parents, ils sont bien entendu associés à toutes les réflexions, tous les projets menés par l'équipe.

Au-delà du simple rôle administratif du bureau et du conseil d'administration (c'est l'employeur des professionnelles du multi-accueil), les échanges sur les aspects pédagogiques avec les membres élus de l'Association Petite Enfance sont très riches et indispensables au bon fonctionnement de l'équipe.

Cette dernière ne conçoit pas la possibilité de mener des actions sans avoir l'opinion et l'approbation des représentants des parents.

Pour épauler les membres du bureau et aussi permettre à d'autres parents de pouvoir s'investir à plus petite échelle, il a été mis en place un Comité de Pilotage.

Celui-ci se réunit pour organiser différentes manifestations comme le spectacle de Noël ou le pique-nique de l'été... Ces deux grands événements de l'année sont l'occasion pour les parents et l'équipe de se retrouver dans un cadre différent du quotidien de la crèche, et de faire plus ample connaissance.

Ponctuellement, comme pour la « bourse petite enfance », d'autres commissions réunissent parents et professionnelles.

Lors de sorties ou manifestations particulières (kermesse à la maison de retraite, fête de carnaval...) les parents disponibles participent à l'encadrement des enfants.

Nous projetons de mettre en place des soirées de réflexions autour de débats à thème.

